

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

13/12/2019

ID : 022-200056703-20191209-DB20191207-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

Le Maire,

Maurice BATTAS



N°2019-12-07

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille dix-neuf le neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 2 Décembre 2019, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Remi LE GRAND, Andrée VIOUGEA (absente au point 1), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nelly MORO, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT, Ollivier LE DU.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme Guénaëlle GEOFFROY-COADC donne pouvoir à Mme Jeanine CLOAREC,
M. Philippe PLESSIX donne pouvoir à M. Yves LAMOUR,
Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à M. Rémi LE GRAND,
Mme Emmanuelle EOUZAN (COTTIN) donne pouvoir à M. Maurice BATTAS,
M. Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND,
Mme Nathalie LONCLE donne pouvoir à Laëtitia MORIN,
M. Patrick DELAMARRE donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Guy RUSELLE

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 44

7. Cession d'un terrain rue de la Vallée, à Monsieur et Madame Alix

Rapporteur : Monsieur Jean Claude QUETTIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

Monsieur et Madame ALIX sis 12 rue de la Vallée Tréméloir ont sollicité la Ville de Pordic afin d'acquérir une emprise d'environ 125 m² (une partie de la parcelle 367ZB78) correspondant à un talus limitrophe à leur propriété. Cette bande de terrain générant de l'entretien ne présente aucun intérêt pour la collectivité.

Le prix proposé et accepté s'élève à 1 500 € (selon l'estimation des domaines). Les frais de géomètre et d'acte sont pris en charge par les acquéreurs.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Urbanisme » le 28 Novembre dernier,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191209-DB20191207-DE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents aux conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

